



Grille des salaires non respectée

Par **mishou**, le **07/12/2010 à 16:32**

Bonjour, rnje dépend de la convention collective de l'épicerie et j'ai un petit souci de salaire. La grille des salaires n'est pas tout a fait respectée dans notre entreprise. Sur ma fiche de paie j'ai le statut de vendeuse de niveau 1A; c'est a dire que je n'aurai meme pas 6mois d'ancienneté alors que j'en ai plus du double. De plus le travail qui m'est demandé et que je fourni correspondent a un niveau 4. J'ai écrit a mon chef il y a de cela deux mois en demandant une réévaluation de mon statut et l'augmentation de salaire associé. Il a transmis ma lettre a son chef, seulement j'attend toujours. Que puis-je faire sur un plan juridique pour obtenir ce qui m'est du? Merci d'avance!

Par **DSO**, le **07/12/2010 à 16:59**

Bonjour Mishou, rnAu regard de votre ancienneté, vous devriez ne plus être au niveau I. rnSi l'employeur ne veut pas rectifier de bonne foi votre coefficient, vous pouvez saisir le Conseil de Prud'hommes pour obtenir gain de cause. rnPour revendiquer le niveau IV, cela est un peu plus compliqué car il faudrait démontrer devant le Conseil de Prud'hommes la réalité des tâches que vous effectuez. rnAvant d'arriver à saisir le Conseil de Prud'hommes, il faudrait faire un courrier RAR à l'employeur en lui donnant une date butoir pour la réponse. rnDdt, rnDSO

Par **mishou**, le **07/12/2010 à 21:36**

Ok, merci beaucoup pour la réponse.